

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 30 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusés : BONNOT Jean-Louis, BERNARD Elisabeth et BERNER Elodie.

Avant de débiter la séance, le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour, un point supplémentaire faisant l'objet d'une délibération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Travaux Rue du Bourg : devis complémentaire de l'entreprise TARVEL

Il avait été convenu que les employés communaux devaient semer la pelouse dans les parterres restants Rue du Bourg. La terre étant de mauvaise qualité et pleine de cailloux, ce travail a été confié à l'entreprise TARVEL pour un devis supplémentaire de 1 620,00 € HT, soit 1 944,00 € TTC. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce devis. Il reste encore quelques points à reprendre dans les travaux Rue du Bourg.

Achat d'ordinateurs : devis Isagri et Distrimatic

Deux ordinateurs ont besoin d'être changés. Des devis ont été demandés pour l'achat d'un ordinateur portable pour la Mairie et d'un ordinateur fixe pour l'école car c'est le poste «maître». Nicolas DALMASSO, travaillant pour un des fournisseurs sollicités, a quitté la salle. Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir :

- le devis d'Isagri, pour l'achat d'un ordinateur professionnel portable pour la Mairie, d'un montant total de 1 330,80 € TTC, avec l'antivirus inclus et 24,90 € par an pour la maintenance,
- le devis de Distrimatic pour l'achat d'un ordinateur fixe pour l'école, d'un montant de 713.37 € TTC.

Achat de panneaux électoraux

M. le Maire propose de changer les panneaux électoraux en bois existants, qui sont lourds à manipuler. Le Conseil Municipal donne son accord pour dix nouveaux panneaux avec les pieds, pouvant recevoir l'affichage de vingt candidats, pour un montant de 880,00 € HT, soit 1 056,00 € TTC.

Décision Modificative n°3

4 400 € doivent être prélevés sur les dépenses imprévues en investissement pour régulariser les divers dépassements : le remplacement d'une porte à l'école, la modification du PLU, les travaux Rue du Bourg et l'achat de panneaux électoraux.

Indemnité à Mme DALMASSO Monique pour participation aux élections de 2015

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services de l'Etat ont reversé à la Commune une participation financière pour l'organisation des élections de 2015. Il propose de reverser une somme forfaitaire de 200 € à Monique DALMASSO, secrétaire de Mairie, qui a participé au dépouillement de ces élections. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement de cette somme forfaitaire à l'intéressée.

Travaux de construction d'une station d'épuration type lagunage au lieudit «Saugy» : point sur les subventions demandées, avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

Suite à la demande de subvention pour financer la construction d'une station d'épuration type lagunage en date du 11 avril 2016, le Conseil Départemental opte pour un rejet de ce dossier car le système d'assainissement n'est pas situé en milieu recensé comme sensible. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et demande au maire de reprendre contact avec le service pour que le dossier passe en commission.

Pour un rejet dans la Cosne, un dossier pour la loi sur l'eau et une deuxième étude d'intégration nécessite un avenant à cette opération de 3 325 €.

Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS)

Comme chaque année, le Maire est tenu de présenter au Conseil Municipal le RPQS pour l'année écoulée. Le prix de revient du m³ en assainissement pour 2015 est 1,31 €/m³. Il sera de 1,38 €/m³ suite aux augmentations prévues pour la facturation de 2016 et de 2,34 € le m³ d'eau potable. La redevance pour la modernisation des réseaux est reversée en totalité à l'Agence de l'Eau. Ce rapport est consultable en Mairie de CIEL aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Activités périscolaires à la rentrée 2016 (NAP)

En 2015, les NAP étaient assurées par deux intervenants : Mme Claudine GIBAUD pour les arts plastiques et M. Simon HANNOUZ pour la musique. En 2016, Mme Hélène DECROOCQ assurera une nouvelle activité, le théâtre. Ces activités auront lieu le lundi et le mardi de 16h à 17h. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle organisation pour un coût de 115 € par semaine, soit 4 140 € pour l'année scolaire et autorise le Maire à signer les conventions proposées aux intervenants. L'Etat continue de verser une compensation pour les frais engagés, soit 50 € par élève. 92 élèves sont prévus en septembre 2016.

Point sur le dossier de la modification du PLU

Une réunion publique a eu lieu le 10 mai dernier à la Maison d'Accueil. Le commissaire enquêteur a déjà tenu deux permanences à la Mairie de CIEL et deux autres sont prévues d'ici la fin de l'enquête.

Point sur le mémoire en défense de la requête contre le permis de construire de l'EHPAD DOMUSVI

Les mémoires en défense des deux parties adverses ont été déposées au Tribunal Administratif. Il faut attendre la décision du Tribunal.

Acquisition de matériel à imputer en investissement

Compte tenu du caractère de durabilité, certains achats pourraient être imputés en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'imputer en section d'investissement tout matériel acheté (matériel électoral, de voirie, outillage) dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € TTC et charge M. le Maire d'effectuer les démarches correspondantes à cette autorisation.

Question diverse

Vincent GAUTHIER a été tiré au sort parmi les candidatures reçues à la Mairie, pour couper le foin dans la zone Nord de la Bretonnière.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H00.

A CIEL, le 2 juin 2016
Le Maire,